

<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>
-----------------------------

**ASSOCIATION  
« SAUVONS LES ARBRES DU JARDIN PUBLIC DE LANNION »**

**Lannion Trégor Communauté a obtenu du maire de LANNION un permis de construire d'un auditorium au sein du jardin public du Tribunal.**

**Si ce projet de 4 millions d'euros aboutit, ce parc ancien, apprécié des Lannionnais, risque de disparaître.**

**En effet, le permis prévoit l'abattage de 4 arbres dont 2 centenaires, cette offense à la Nature est inacceptable.**

**Un expert mandaté par l'association a montré que 8 autres arbres seraient mis en danger, du fait des travaux, dont le Chêne vert d'Henri IV classé remarquable : sa disparition est encore plus inacceptable car cet arbre, au même titre que le patrimoine bâti historique de Lannion et du Trégor, fait partie de notre histoire : il mérite d'être sauvegardé.**

**Le tribunal administratif statuera sur la demande d'annulation du permis dans 9 à 10 mois.**

**Dans l'attente du jugement, le juge des référés a refusé de suspendre l'exécution des travaux. Il appartient désormais au maire de LANNION de prendre, ou pas, un arrêté pour fermer le jardin public aux fins d'abattage des 4 arbres, préalable aux travaux. S'il prend cette décision, sans attendre le jugement, c'en sera fini du jardin et du chêne vert remarquable.**

**Nous sommes dans un grand désarroi...**

**Rejoignez notre combat pour la survie des arbres en :  
Adhérent à l'association Sauvons les arbres du jardin public de LANNION ou/et  
parrainant un arbre : contact : 06 31 02 06 11  
Signant la pétition sur [change.org](http://change.org) à « Sauvons les arbres... »**

**Pour l'association  
B Debreu Milon  
Présidente  
[brigittemilon@orange.fr](mailto:brigittemilon@orange.fr)**